

RAPPORT N° 97/6-54
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
DU CHEMIN LORY-LES-BAS A SAINTE-CLOTILDE

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

La zone basse du secteur de Sainte-Clotilde est desservie en eau potable à partir des réservoirs de Bellepierre ou du puits de la ZEC (en fonction du niveau de la production du captage de la Rivière Saint-Denis) par la canalisation de liaison Bellepierre/ puits ZEC (de diamètre 500 mm).

Si les conditions de desserte du secteur de Sainte-Clotilde seront améliorées à court terme (dossier d'appel d'offres en cours d'élaboration pour les travaux de renforcement AEP Rue Bois de Nèfles/ Boulevard Vauban), le renforcement du réseau de la zone basse s'avère nécessaire pour répondre à l'évolution de la demande locale en eau.

Les travaux projetés qui consistent en le renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la Rue Lory-les-Bas comprennent :

- * l'exécution de fouilles et pose de canalisation en fonte ductile de diamètre 200 mm sur 700 ml environ dans l'emprise du Chemin Lory-les-Bas ;
- * le raccordement des départs d'antennes
- * les raccordements sur le réseau existant
- * les réfections de chaussée et la remise en état des lieux.

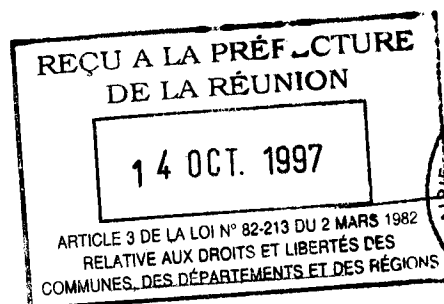
Le coût de ces travaux est estimé à 900 000 F HT.

Les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe de l'Eau.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié, en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT

Alain ARMAND



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 97/6-54
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION EP
DU CHEMIN LORY-LÉS-BAS A SAINTE-CLOTILDE**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-54 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, onzième adjoint au maire, présenté au nom des Commissions Vie quotidienne et entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

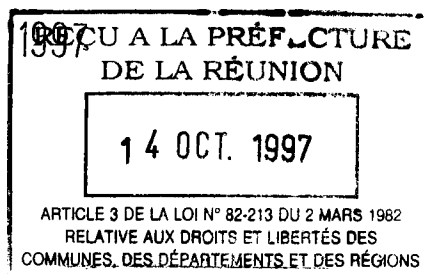
Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable du Chemin Lory-les-Bas à Sainte-Clotilde.

ARTICLE 2

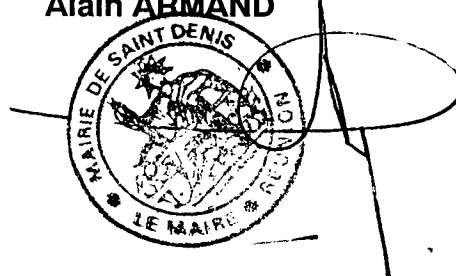
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié, en cas de résultat infructueux, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis,

le - 7 OCT. 1997

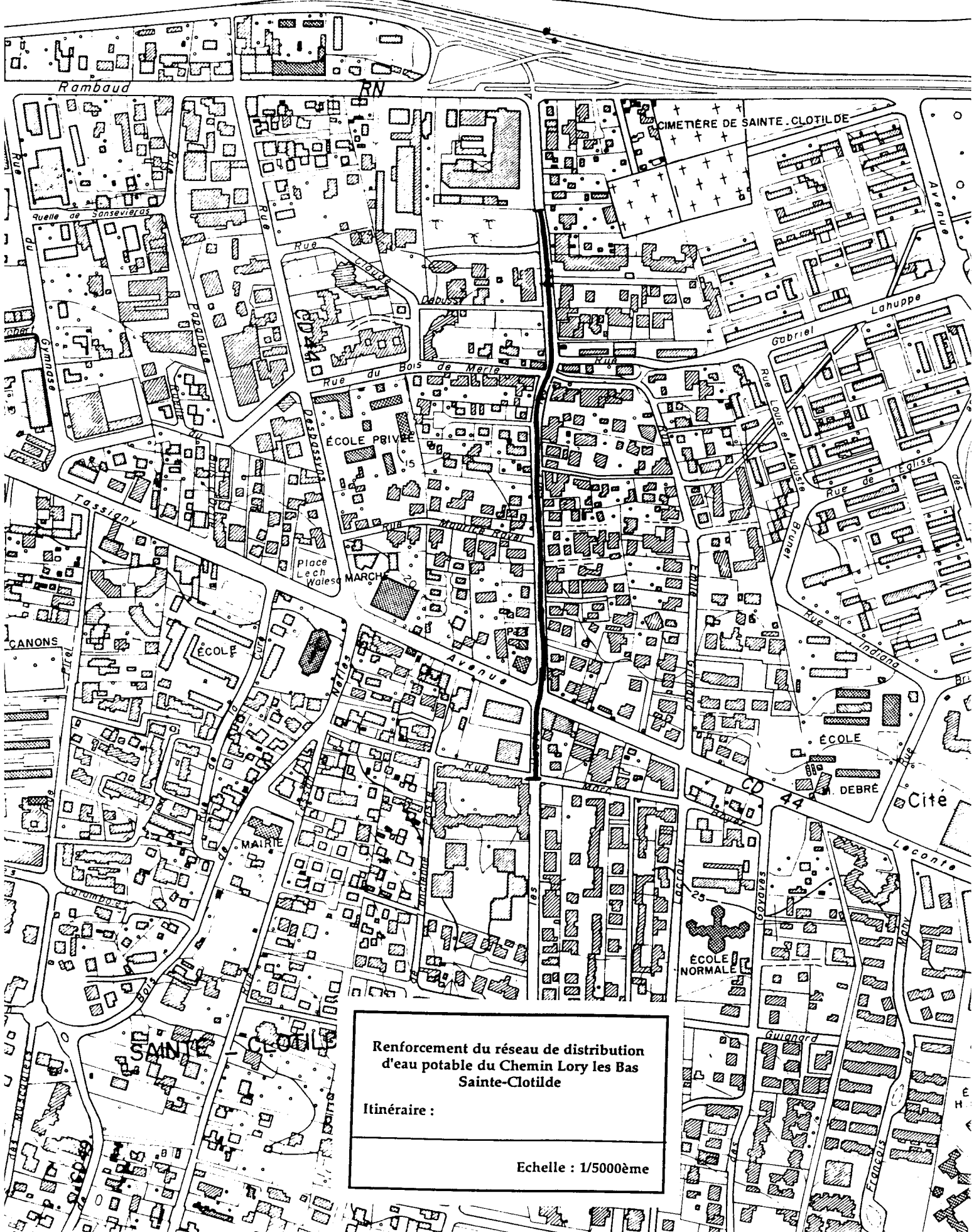


**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**





CENTRE D'HEBERGEMENT



Renforcement du réseau de distribution
d'eau potable du Chemin Lory les Bas
Sainte-Clotilde

Itinéraire :

Echelle : 1/5000ème